

Burundi : grâce présidentielle pour 40% des détenus du pays

@rib News, 08/03/2021 Source AFP Plus de 5.200 prisonniers vont être libérés à partir de cette semaine au Burundi dans le cadre d'une grâce présidentielle destinée à décongestionner des prisons surpeuplées, selon un décret présidentiel parvenu à l'AFP lundi.

Le décret ordonne la libération de 5.255 prisonniers, soit, selon l'antenne burundaise de l'ONG internationale Acteurs chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT), près de 40% des quelque 13.200 détenus majeurs, pour une capacité de 4.100 places. « Convaincu qu'une mesure exceptionnelle de clémence s'avère nécessaire pour décongestionner les prisons en vue d'améliorer les conditions de détention », le président Evariste Ndayishimiye accorde « une remise totale des peines (à vie) aux prisonniers condamnés définitivement à des peines inférieures ou égales à 5 ans », à l'exception d'une série de crimes et délits comme la participation à une bande armée ou l'atteinte à la sûreté de l'Etat. Également concernés par une remise totale de peine « les condamnés pour corruption (à vie) quelle que soit la peine prononcée, à condition d'avoir payé les montants d'amendes et les dommages et intérêts prononcés par la cour ». « Toute mesure de grâce est à saluer, au regard de la surpopulation carcérale au Burundi, mais malheureusement, ces critères excluent une bonne partie des prisonniers politiques arrivés depuis le début de la crise de 2015 au Burundi », a réagi à l'AFP Pacifique Nininahazwe, une des figures de la société civile en exil. « Le maintien de prisonniers politiques en prison ne va pas dans le sens de l'apaisement », a-t-il regretté. Le général Evariste Ndayishimiye a le 20 mai la tête de l'Etat, suscitant un léger et bref espoir d'ouverture au Burundi. Il a succédé à Pierre Nkurunziza le 9 juin, dont la volonté acharnée de se faire élire en 2015 pour un troisième mandat controversé a plongé le pays dans une grave crise marquée par des exécutions sommaires, disparitions, détentions arbitraires, tortures et violences sexuelles visant les voix dissidentes. »